

LE PACTE LYCÉE PRO

LE BRAS ARMÉ DE LA RÉFORME



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

Les professeur·es de lycée pro dénoncent depuis plusieurs années les bas salaires et des conditions de travail sans cesse plus difficiles. Le pacte présenté comme une revalorisation est une tromperie. Le gouvernement, avec la complicité du ministère, mise sur le déclassement salarial des enseignant·es de lycée professionnel

pour trouver des signataires. Le pacte LP est l'axe central du déploiement de la réforme. Les personnels impliqués contribueraient activement au projet global : fermetures de filières, reconversions forcées, transformation de nos métiers, déscolarisation des élèves les plus fragiles, insertion coûte que coûte des élèves au détriment des poursuites d'études et à terme la destruction des statuts.

→ 6 briques ou rien !

Le pacte LP est non sécable ! C'est un mur entier à 7500 euros brut par an pour démanteler nos LP.

Les missions du PACTE LP sont uniquement orientées vers le déploiement de la réforme.

Qui met en oeuvre ?

Le·La chef·fe d'établissement aura la responsabilité de faire concéder les personnels au pacte et sera récompensé·e par une indemnité de 1000 €. Le pacte étendra encore leurs pouvoirs et leur autonomie. Le projet de réforme leur prévoit une formation obligatoire sur la « conduite du changement » et sur « les évolutions des cartes de formation » donc sur les fermetures de filières.

! ? Des briques ?

Une mission (quantifiée ou non) = une brique = 1250 € versés sur 9 mois (idem HSA et IMP).

Le pacte 1^{er} et 2^d degré (hors LP) : 1, 2 ou 3 briques.

Le pacte LP : 6 briques obligatoirement avec des briques communes aux LGT et des briques spécifiques au LP.

Qui sont les concerné·es ?

PLP et CPE titulaires ou non, **VOLONTAIRES**, pour une durée d'1 an (sachant que le ministère envisage aussi la tacite reconduction).



Pacte = charge de travail très lourde et installation de hiérarchies intermédiaires

Les PLP « pacté·es » travailleront à la tâche. Ils·Elles participeront de manière active au déploiement de la réforme et seront très proches des équipes de direction. Une hiérarchie s'installera clairement et insidieusement entre les signataires et les collègues.

Pacte à 6 briques non sécable = annualisation et statut en danger

L'exercice des missions du pacte est annualisé (rattrapage des cours suite aux absences maladie, de formation...). Le pacte LP c'est 6 missions obligatoirement pour contrer un risque : le manque de candidatures.

Pacte = soutenir la destruction de nos métiers, de nos lycées pros

Pas de moyens supplémentaires dans les DHG, au contraire. Installer cette réforme brutale passe donc quasi uniquement par le pacte ! Signer le pacte en LP revient à pactiser avec celles et ceux qui ont décidé de pulvériser notre outil de travail : le lycée pro.

#NonAuPacteLP

**METTONS COLLECTIVEMENT EN ÉCHEC CETTE RÉFORME !
LE SNUEP-FSU APPELLE SOLENNELLEMENT
LES COLLÈGUES PLP À REFUSER DE SIGNER LE PACTE !**

En savoir plus



LES 8 MISSIONS DU PACTE

Missions	Volume horaire	Correspondances avec les mesures du projet de réforme	Analyse du SNUEP-FSU
Remplacement de courte durée (RCD)	18 h	Aucune	Le RCD est LA priorité du gouvernement en primaire, au collège et au LGT car c'est un alibi pour les exonérer de leur responsabilité concernant le manque criant de remplaçant-es. En LP, le ministère considère cette brique accessoire car elle n'est pas utile au déploiement de la réforme.
Intervention dans le cadre découverte des métiers au bénéfice des collégiens	24 h	Dispositif Découverte des métiers en 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e de la réforme des collèges	Les PLP iront en collège, seul-es ou en co-intervention avec un-e prof « pacté-e » aussi. Recevoir des classes de collégien-nes en LP est aussi possible mais ne constitue pas la philosophie de cette brique (dixit le ministère).
Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel	24 h	Mesure 8 Création de bac+1 appelées « spécialisations professionnelles »	Ce nouveau dispositif d'une durée de 4 mois est réduit pour l'élève à des stages en entreprise et quelques heures de cours (24 h max par enseignant-e « pacté-e ») - sûrement moins car c'est une mission dont l'objectif est uniquement « <i>de donner des chances à l'élève diplômé d'être recruté</i> » en l'accompagnant vers l'emploi ou vers un contrat d'apprentissage. Du métier d'enseignant on bascule vers celui de France travail. Les heures de cours sur ce dispositif seraient prises sur la DHG globale. Aucune ambition pour devenir un tremplin vers une élévation du niveau de qualification
Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits	24 h	Mesure 2 Enseignements des fondamentaux en classe réduite	Pour le ministère, les seuls savoirs fondamentaux se résument au français et aux maths. Cette brique ne concerne donc que les enseignant-es de ces disciplines sauf à penser que nous sommes interchangeables et que nous pouvons enseigner toutes les disciplines ? Aucune heure supplémentaire dans la DHG n'est prévue pour ces dédoublements : les enseignant-es « pacté-es » financeront donc leurs demi-groupes sur le dos des collègues qui, en refusant le pacte, participent à lutter contre cette réforme donc à sauver nos LP et nos postes !
Accompagnement des élèves en difficulté	Non quantifié	Mesure 5 « décrochage »	Les PLP doivent signaler les décrocheurs-euses sur la base de « <i>signaux faibles</i> » et les « pacté-es » les extrairont des classes pour les diriger vers des structures d'insertion professionnelle. Ici, le ministère organise clairement la déscolarisation des élèves les plus fragiles – sans droit à l'erreur car sur des signaux faibles.
Accompagnement vers l'emploi	Non quantifié	mesure 6 « les partenaires extérieurs » et possiblement des interventions dans la mesure 8 « bac +1 »	En collaboration avec France travail et ses partenaires, les « pacté-es », devront accompagner les élèves de terminale vers l'emploi. Le nombre d'élèves n'est pas défini. Ils-Elles coordonneront les interventions de France Travail sur les heures d'enseignement (l'année du bac qui va être en plus désorganisée avec la mise en place des épreuves écrites en mars).
Coordination et prise en charge des projets d'innovation pédagogique	Non quantifié	Mesures 3 Les options	Les signataires du pacte devront mettre 3 options en place : LV (gros risque que la LV2, obligatoire aujourd'hui pour plus de la moitié des élèves, devienne optionnelle), en codage et en entrepreneuriat. Ces deux dernières options seront donc enseignées par des personnels extérieurs sur nos heures d'enseignement.
Appui à la prise en charge d'élève à besoin particulier	Non quantifié	Référent élève à besoin particulier	Sa mission consiste à être un « appui » pédagogique aux personnels ayant dans leurs classes des élèves en situation de handicap ou à besoin particulier. Pas de quantification : l'objectif est qu'il y ait dans chaque établissement 1 personnel « pacté » sur cette mission peu importe les besoins. Alors que nos lycées pros manquent cruellement d'AESH qui sont de véritables aides aux élèves, le ministère crée ici un personnel-ressource sans formation dédiée pour une brique.